

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 23 Juillet 2019 P.V. n° 4

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Excusés : Mme Ludivine REGNIER (CTD DAP) – MM. Didier RABAT (C.T.F.) - Joseph BRAU

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

FERMETURE DU DISTRICT

Du Lundi 29 Juillet 2019 au Vendredi 16 Août 2019 inclus

INFORMATIONS

DATES D'ENGAGEMENTS DES EQUIPES

U13 GABY ROBERT ET EXCELLENCE
(EN VALIDATION UNIQUEMENT)

> DATE LIMITE LE 28 AOUT 2019

U13 PRE EXCELLENCE ET HONNEUR

> DATE LIMITE LE 10 SEPTEMBRE 2019

U12 EXCELLENCE / PRE EXCELLENCE / HONNEUR

> DATE LIMITE LE 10 SEPTEMBRE 2019

> DATE LIMITE LE 10 SEPTEMBRE 2019

> DATE LIMITE LE 10 SEPTEMBRE 2019

> UNIQUEMENT PAR MAIL A secretariat@var.fff.fr

RENTREE DU FOOT 2019 / 2020

U11-U10, U8-U9 et U6-U7 - SITES

• U11/U10 – SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019 :

CLUBS ORGANISATEURS :

MAR VIVO AS : Stade Sébastien SQUILACCI – Avenue Henri Guillaume – 83500 LA SEYNE SUR MER

LA LONDE SO : STADE GUILLAUMONT – Le Petit Bois – Ch. du Stade - 83250 LA LONDE

VIDAUBAN FC : Stade Edouard BERNARD – Quartier Coua de can – 83550 VIDAUBAN

CAMPS ELAN SP. : Stade M T Plantevin – Route de Toulon – 83170 CAMPS LA SOURCE

SAINT MANDRIER US : Stade Gilbert LANERIERE – Avenue Charles De Gaulle – 83430 SAINT MANDRIER

LES ARCS AS : Stade Gilles Rouvier – Qt Notre Dame – 83460 LES ARCS

SAINTE MAXIME AS : Stade Gilles David – Quartier des Ribes – 83120 SAINTE MAXIME

LE REVEST FC : Stade Municipal de la Colline – Route de Signes – 83200 LE REVEST

• U8/U9 – SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019 :

CLUBS ORGANISATEURS :

HYERES ASPTT : Stade Jean Berteau – L'Ayguade - Boulevard du Front de Mer – 83400 HYERES

ST MAXIMIN O. : Stade Guy Daumas – Rue de l'Enclos – 83470 SAINT MAXIMIN

TOULON USAM : Stade des Routes – Rue des Glycines – 83000 TOULON

CANNET DES MAURES CA : Stade Municipal Le Recous – 83440 LE CANNET DES MAURES

LE LAVANDOU SO : Stade Municipal – Avenue Vincent Auriol – 83980 LE LAVANDOU

COGOLIN SP. C. : Stade GALFARD – Rue du Stade – 83310 COGOLIN

• U6/U7 – SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019 :

CLUBS ORGANISATEURS :

POURRIERES FC : Complexe Patrick Blondeau – Quartier Pauquier – 83910 POURRIERES

TOULON USAM : Stade des Routes – Rue des Glycines – 83000 TOULON

ST TRANS : Stade Municipal – RN 555 – 83720 TRANS EN PROVENCE

RC LA BAIE : Stade M L Raymond – Route du Brost – 83420 LA CROIX VALMER

LE LAVANDOU SO : Stade Municipal – Avenue Vincent Auriol – 83980 LE LAVANDOU

PARTICIPATION OBLIGATOIRE :

La répartition des équipes, effectuée par le District du Var, sera envoyée par courriel aux Clubs dès réception des engagements.

LES MODALITES DE L'ORGANISATION ET LES BESOINS SPECIFIQUES VOUS SERONS COMMUNIQUEES ULTERIEUREMENT. NEANMOINS IL VOUS APPARTIENT DE RESERVER DES A PRESENT UNE SONO AUPRES DES SERVICES COMPETENTS.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Ludivine Régnier au 06 08 28 92 25 ou Guy Bouricha 06.71.58.42.72. Merci d'avance.

RAPPEL **INFORMATION IMPORTANTE**

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**
- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**
- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

F.F.F. TOUR – District du Var - BEACH SOCCER U11 / U13 / U15

INSCRIPTIONS

SITE : LA LONDE LES MAURES – Plage du Miramar

SITE : BORMES LES MIMOSAS – Plage de La Favière

LA LONDE LES MAURES (Plage du Miramar) :

Lundi 19 Août 2019 :

U11 (8 Equipes) de 10 H à 12 H 30

U13 (8 Equipes) de 14 H à 17 H

Mardi 20 Août 2019 :

U15 (8 Equipes) de 10 H à 17H

BORMES LES MIMOSAS (Plage de La Favière) :

Jeudi 22 Août 2019 :

U11 (8 Equipes) de 10 H à 12 H 30

U13 (8 Equipes) de 14 H à 17 H

Vendredi 23 Août 2019 :

U15 (8 Equipes) de 10 H à 17H

Inscriptions par e-mail à l'adresse suivante : secretariat@var.fff.fr

Pour les joueurs, leur Famille et leurs Amis, de nombreux stands animeront ces journées : 3 terrains de Beach- Soccer, Free style, concours « Tir sur la barre », et autres.

ENGAGEMENTS A LA DATE DU MARDI 23 JUILLET 2019

• LA LONDE LES MAURES (Plage du Miramar) :

Lundi 19 Août 2019 : U11 – LE REVEST FC – LA LONDE – ENT SOLLIES FARLEDE – CARNOULES – ASPTT HYERES – USAM TOULON

U13 – LE REVEST FC – TOULON MOURILLON JS – BANDOL US – LA LONDE CARQUEIRANNE LA CRAU – CUERS PIERREFEU 1

Mardi 20 Août 2019 : U15 – LA LONDE SO - CARQUEIRANNE LA CRAU

● **BORMES LES MIMOSAS (Plage de La Favière) :**

Jeudi 22 Août 2019 : U11 – LE REVEST FC - CUERS PIERREFEU
U13 – LE REVEST FC – GIENS - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 – SC DRAGUIGNAN
Vendredi 23 Août 2019 : U15 – SC DRAGUIGNAN

SAISON 2019 / 2020
PROPOSITION NON DEFINITIVE (en attente accord des Clubs)

U13

Gaby ROBERT

jusqu'au 28 Août 2019

10 / 10 EQUIPES :

RACING FC TOULON 1 – EFC FREJUS ST RAPHAEL 1 - GARDIA CLUB 1 - SC TOULON 1 - LA VALETTE UA 1 – RC LA BAIE 1 – AS BRIGNOLES 1 - SAINTE MAXIME AS 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - LA SEYNE FC 1

EXCELLENCE

jusqu'au 28 Août 2019

25 / 30 EQUIPES :

SAINT CYR AS 1 - SAINT MAXIMIN O 1 - HYERES FC 1 – EFC FREJUS ST RAPHAEL 2 - GARDIA CLUB 2 – DRAGUIGNAN SC 1 – LE MUY FC 1 – CUERS PIERREFEU 1 - PAYS DE FAYENCE FC 1 - CAMPS ELAN S 1 - RACING FC TOULON 2 – BANDOL US 1 - LA VALETTE UA 2 – MAR VIVO 1 – PIVOTTE SERINETTE 1 - SAINT MANDRIER US 1 – LE REVEST 1 – LE PRADET US 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 2 - SC TOULON 2 - TOURVES 1 – COGOLIN 1 - TOULON USAM 1 – SIX FOURS LE BRUSC 1 – ASPI GIENS 1

SAISON 2019 / 2020 U10

U10

DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT ANIMATION

CATEGORIE U10 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Après une analyse des résultats sportifs des saisons précédentes, concernant la catégorie U10, il s'avère que certains clubs sont d'un niveau nettement supérieur à d'autres. De manière à mettre un terme à ses écarts de score important il a été retenu lors de la réunion avec les clubs du 08 juillet de créer dans la Catégorie U10 - 2 niveaux : EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE.

En conséquence selon la valeur de votre équipe, il vous appartient de prendre en compte cette évolution lors de vos engagements sur Foot club et de vous engager dans le niveau qui vous semble le mieux adapté pour vos équipes.

MENU : ENGAGEMENTS > ENGAGER UNE EQUIPE > COCHER LA CASE U10 EXCELLENCE ou 10 PRE EXCELLENCE et VALIDER.

**LE DEPARTEMENT TECHNIQUE SOUHAITE DE BONNES VACANCES
A TOUS LES CLUBS (EDUCATEURS, DIRIGEANTS, JOUEURS et PARENTS)
RENDEZ VOUS A LA PROCHAINE SAISON (2019 / 2020)**

*Prochaine réunion
Mardi 20 Août 2019*

**Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT**